

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE UNIQUE ET DESIGNATION DE SES MEMBRES

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de soumettre l'ensemble des compétences soumises au conseil à une commission municipale,

DELIBERE

Article 1 :

Décide la création d'une commission municipale unique et permanente couvrant l'ensemble des compétences soumises au conseil municipal.

POUR : 35 Majorité municipale
CONTRE 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Article 2 :

Cette commission est composée de dix membres.

Article 3 :

Dresse le procès-verbal suivant :

1. Liste présentée par la majorité municipale :

Jean Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Jacky VILTART Adjoint au Maire
Patricia BOUR Adjointe au Maire
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire

2. Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Didier MIGNOT Conseiller Municipal
Katia GOMEZ Conseillère Municipale
Franck LANCLUME Conseiller Municipal
Sabah MILOT Conseillère Municipale
Demba TALL Conseiller Municipal
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale
Fabien GAY Conseiller Municipal
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale
Santiago SERRANO Conseiller Municipal
Karima KHATIM Conseillère Municipale

Nombre de sièges à pourvoir : 10

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : Majorité Municipale 35 voix
- Liste 2 : Groupe Le Blanc-Mesnil à venir 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 8 sièges
- Liste 2 : 2 sièges

Article 4 :

Désigne les conseillers suivants pour siéger au sein de la commission municipale unique :

Jean Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Jacky VILTART Adjoint au Maire
Patricia BOUR Adjointe au Maire
Bénédictte LEFEVRE Adjointe au Maire
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
Didier MIGNOT Conseiller Municipal
Katia GOMEZ Conseillère Municipale

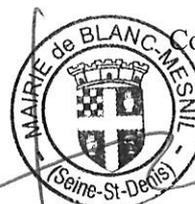
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le

16 JUIN 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-01-AI
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2 et L.1411-5 et suivants

Vu le scrutin qui a lieu en cours de séance,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil approuve la création de la Commission d'appel d'offres composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants

Article 2 :

La commission d'appel d'offres est présidée par le Maire ou son représentant.

Article 3 :

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

Liste n°1 : Majorité Municipale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire	Emile RUBIO Conseiller Municipal
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal	Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Micael VAZ Adjoint au Maire	Mauricette BROS Conseillère Municipale
Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal	Ginette MULLER Conseillère Municipale

Liste n°2 : Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale	Santiago SERRANO Conseiller Municipal
Didier MIGNOT Conseiller Municipal	Katia GOMEZ Conseillère Municipale
Karima KHATIM Conseillère Municipale	Demba TALL Conseiller Municipal
Fabien GAY Conseiller Municipal	Sabah MILOT Conseillère Municipale
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale	Franck LANCLUME Conseiller Municipal

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 4 titulaires et 4 suppléants
- Liste 2 : 1 titulaire et 1 suppléant

Article 4 :

Les membres de la commission d'appel d'offres sont :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire	Emile RUBIO Conseiller Municipal
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal	Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Micael VAZ Adjoint au Maire	Mauricette BROS Conseillère Municipale
Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal	Ginette MULLER Conseillère Municipale
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale	Santiago SERRANO Conseiller Municipal

Article 5 :

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécoeurs citoyens accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr.

Thierry MEIGNEN,

Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-02-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP).

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5 du CGCT,

Vu le scrutin qui a lieu en cours de séance,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil approuve la création de la Commission de Délégation de Service Public composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants

Article 2 :

La commission de Délégation de Service Public est présidée par le Maire ou son représentant.

Article 3 :

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

1-Liste présentée par la majorité municipale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire	Emile RUBIO Conseiller Municipal
Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire	Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Christine CERRIGONE Adjointe au Maire	Mauricette BROS Conseillère Municipale
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire	Ginette MULLER Conseillère Municipale

2-Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale	Franck LANCLUME Conseiller Municipal
Didier MIGNOT Conseiller Municipal	Katia GOMEZ Conseillère Municipale
Karima KHATIM Conseillère Municipale	Demba TALL Conseiller Municipal
Fabien GAY Conseiller Municipal	Sabah MILOT Conseillère Municipale
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale	Santiago SERRANO Conseiller Municipal

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 4 titulaires et 4 suppléants
- Liste 2 : 1 titulaire et 1 suppléant

Article 4 :

Les membres de la commission de Délégation de Service Public sont

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire	Emile RUBIO Conseiller Municipal
Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire	Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Christine CERRIGONE Adjointe au Maire	Mauricette BROS Conseillère Municipale
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire	Ginette MULLER Conseillère Municipale
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale	Franck LANCLUME Conseiller Municipal

Article 5 :

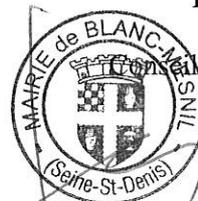
Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de Délégation de Service Public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le

16 JUIN 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-03-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL).

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1413-1 du CGCT,

Vu le scrutin qui a lieu en cours de séance,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil approuve la création de la Commission consultative des services publics locaux composée de quatre conseillers municipaux et de quatre représentants d'associations locales.

Le Conseil approuve également les modalités de fonctionnement de cette commission.

Article 2 :

La commission de Délégation de Service Public est présidée par le Maire ou son représentant.

Article 3 :

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

1. Liste présentée par la majorité municipale :

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Julien CARRE Adjoint au Maire
Christine CERRIGONE Adjointe au Maire

2. Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Sabah MILOT Conseillère Municipale
Demba TALL Conseiller Municipal
Karima KHATIM Conseillère Municipale
Fabien GAY Conseiller Municipal

Nombre de sièges à pourvoir : 4Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 3 sièges
- Liste 2 : 1 siège

Article 4 :

Les membres de la commission consultative des services publics locaux sont :

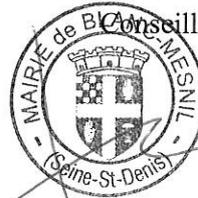
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Julien CARRE Adjoint au Maire
Christine CERRIGONE Adjointe au Maire
Sabah MILOT Conseillère Municipale

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-04-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALLI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MARCHES FORAINS

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation des marchés forains de la Ville du Blanc Mesnil,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil approuve la création de la Commission des marchés forains composée de la façon suivante :

- du maire (ou son représentant), président,
- d'un membre élu au sein du conseil municipal au scrutin majoritaire
- du fermier (ou son représentant)
- de représentants d'associations de commerçants représentants les commerçants exerçant sur les marchés blanc mesnilois.

Le Conseil approuve également les modalités de fonctionnement de cette commission.

Article 2 :

Le Conseil désigne Madame Angela SEGURA, Conseillère Municipale, comme représentante de la Ville.

POUR : **35 Majorité Municipale**
ABSTENTION : **10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir**

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL ET ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-1 et suivants,

Vu le code L.237-1 du code électoral,

Vu la séance municipale du 25 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

Considérant que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal,

Considérant la proposition de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, dont 6 élus en son sein par le conseil municipal,

DELIBERE

Article 1er:

Le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du Blanc Mesnil est fixé à 12 dont 6 élus membres du conseil municipal.

Article 2 :

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

Liste présentée par la majorité municipale :

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Emile RUBIO Conseiller Municipal

Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir :

Karima KHATIM Conseillère Municipale
Demba TALL Conseiller Municipal
Katia GOMEZ Conseillère Municipale
Didier MIGNOT Conseiller Municipal
Sabah MILOT Conseillère Municipale
Franck LANCLUME Conseiller Municipal

Nombre de voix obtenues :

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix
-

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 5
- Liste 2 : 1

Article 3 :

Désigne 6 représentants au sein du conseil d'administration du CCAS après élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste :

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Emile RUBIO Conseiller Municipal
Karima KHATIM Conseillère Municipale

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-06-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des représentants du conseil municipal au sein des différents établissements publics de coopération intercommunale,

DELIBERE

Article 1 :

Désigne les représentants du conseil municipal suivants :

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)PARIS TERRES D'ENVOL

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

1. Liste présentée par la majorité municipale :

Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire
Patricia BOUR Adjointe au Maire
Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire
Julien CARRE Adjoint au Maire
Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
Micael VAZ Adjoint au Maire
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Bo HAN Conseiller Municipal
Karine MEYER Conseillère Municipale

2. Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Didier MIGNOT Conseiller Municipal
Karima KHATIM Conseillère Municipale
Fabien GAY Conseiller Municipal
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale
Demba TALL Conseiller Municipal
Sabah MILOT Conseillère Municipale
Franck LANCLUME Conseiller Municipal
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale
Santiago SERRANO Conseiller Municipal
Katia GOMEZ Conseillère Municipale

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 :35
- Liste 2 : 10

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 10
- Liste 2 : 2

Désigne les conseillers suivants pour siéger à l'EPT Paris Terre d'Envol :

Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire
Patricia BOUR Adjointe au Maire
Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire
Julien CARRE Adjoint au Maire
Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
Micael VAZ Adjoint au Maire
Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Bo HAN Conseiller Municipal
Karine MEYER Conseillère Municipale
Didier MIGNOT Conseiller Municipal
Karima KHATIM Conseillère Municipale

Le Maire, conseiller métropolitain, est conseiller de territoire de droit

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIVURESC)

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

1. Liste présentée par la majorité municipale :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rahnia HAMA Adjointe au Maire	Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire	Catherine ROUSSIERE Conseillère Municipale
Jacky VILTART Adjoint au Maire	Thierry MEIGNEN Maire
Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire	Daniel SAVARIN Conseiller Municipal

2. Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Santiago SERRANO Conseiller Municipal	Demba TALL Conseiller Municipal
Didier MIGNOT Conseiller Municipal	Katia GOMEZ Conseillère Municipale
Karima KHATIM Conseillère Municipale	Fabien GAY Conseiller Municipal
Franck LANCLUME Conseiller Municipal	Sabah MILOT Conseillère Municipale
Tatiana BENKABA Conseillère Municipale	Sandrine HEDEL Conseillère Municipale

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 4 titulaires et 4 suppléants
- Liste 2 : 1 titulaire et 1 suppléant

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SIVURESC :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rahnia HAMA Adjointe au Maire	Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire	Catherine ROUSSIERE Conseillère Municipale
Jacky VILTART Adjoint au Maire	Thierry MEIGNEN Maire
Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire	Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
Santiago SERRANO Conseiller Municipal	Demba TALL Conseiller Municipal

FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au Forum Métropolitain du Grand Paris :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Patricia BOUR Adjointe au Maire	Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal

COMITE STRATEGIQUE SOCIETE DU GRAND PARIS

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne le représentant suivant pour siéger au Comité stratégique de la société du Grand Paris :

Thierry MEIGNEN Maire

SYNDICAT D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYE (SEAPFA)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SEAPFA :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Thierry MEIGNEN Maire	Catherine ROUSSIERE Conseillère Municipale
Micael VAZ Adjoint au Maire	Claude DELMOTTE Conseillère Municipale
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire	Emile RUBIO Conseiller Municipal
Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire	Pierre André THEVENOT Conseiller Municipal
Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal	Daniel SAVARIN Conseiller Municipal

SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SII)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SII :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Micael VAZ Adjoint au Maire	Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SIGEIF :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire	Jacky VILTART Adjoint au Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SIPPEREC :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Julien CARRE Adjoint au Maire	Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au SIFUREP :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Emily-Johana PANTIC Conseillère Municipale	Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE INTERCOMMUNALE DES PAYS DE FRANCE ET DE L'AULNOYEN (SEMIPFA)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger à la SEMIPFA :

Conseil d'administration et assemblée générale
Patricia BOUR Adjointe au Maire

SOCIETE D'AMENAGEMENT ECONOMIQUE ET SOCIALE (SAES)

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger à la SAES :

Conseil d'administration	
Emile RUBIO Conseiller Municipal	Patricia BOUR Adjointe au Maire
Assemblées générales	
Patricia BOUR Adjointe au Maire	

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'VELIB'METROPOLE

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix
ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger au Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire	Pierre André THEVENOT Conseiller Municipal

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « LE BOURGET - GRAND PARIS »

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : Majorité Municipale 35 voix
ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Désigne les conseillers suivants pour siéger à la SPL « Le Bourget – Grand Paris » :

Conseil d'administration	
Thierry MEIGNEN Maire	Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Assemblée générale	
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire	

Article 2 :

APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts du syndicat approuvé en comité syndical le 18 novembre 2019 et joint en annexe à la présente délibération.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par l

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le 12 JUIN 2020
et de la transmission en préfecture le 12 JUIN 2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Vu l'article D.411-1 du code de l'éducation relatif à la composition des conseils d'écoles primaires et maternelles,

Vu l'article L.421-2 du code de l'éducation relatif à la composition des conseils d'administration des établissements d'enseignement secondaire,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants du Conseil municipal au sein des établissements scolaires,

Considérant la liste des délégués présentée au Conseil municipal,

DELIBERE

Article 1 :

Désigne les représentants du conseil municipal suivants :

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : 35 voix Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE

Rose BLANC	Abibou KAMATE Adjoint au Maire
------------	-----------------------------------

CONSEILS D'ECOLES MATERNELLES

Paul ELUARD	Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
-------------	------------------------------------

Jean JAURES	Karine MEYER Conseillère Municipale
-------------	--

Jacques DECOUR	Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire
----------------	--------------------------------------

Marcel CACHIN	Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
---------------	------------------------------------

Jean MACE	Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
-----------	--

Maurice AUDIN	Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
---------------	--

Henri WALLON	Amina KHALI Adjointe au Maire
--------------	----------------------------------

Jules GUESDE	Emily-Johana PANTIC Conseillère Municipale
--------------	---

France BLOCH-SARAZIN	Emily-Johana PANTIC Conseillère Municipale
----------------------	---

Victor HUGO	Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
-------------	--

JOLIOT CURIE	Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire
--------------	--

Jules FERRY	Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
-------------	--

Paul LANGEVIN	Micael VAZ Adjoint au Maire
---------------	--------------------------------

Anne FRANCK	Jacky VILTART Adjoint au Maire
-------------	-----------------------------------

Louis PASTEUR	Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire
---------------	--------------------------------------

Les Poètes	Patricia BOUR Adjointe au Maire
------------	------------------------------------

CONSEILS D'ECOLES ELEMENTAIRES

Paul ELUARD	Julien CARRE Adjoint au Maire
-------------	----------------------------------

Jean JAURES	Karine MEYER Conseillère Municipale
-------------	--

Jacques DECOUR	Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire
----------------	--------------------------------------

Guy MOQUET	Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
------------	------------------------------------

Jean MACE	Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
-----------	--

Maurice AUDIN	Abibou KAMATE Adjoint au Maire
Henri WALLON	Amina KHALI Adjointe au Maire
André et Jean LURCAT	Amina KHALI Adjointe au Maire
Jules GUESDE	Abibou KAMATE Adjoint au Maire
Edouard VAILLANT	Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Victor HUGO	Alexandra BERTRAND Conseillère Municipale
JOLIOT CURIE	Carmen HERSEMEULE Adjointe au Maire
Jules FERRY	Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
Jules VALLES	Angela SEGURA Conseillère Municipale
Jean BAPTISTE CLEMENT	Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Albert CALMETTE	Jacky VILTART Adjoint au Maire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRES**

• **Collège Nelson MANDELA**

Amina KHALI Adjointe au Maire

• **Collège Marcel CACHIN**

Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire
Karine MEYER Conseillère Municipale

• **Collège A. et E. COTTON**

Angela SEGURA Conseillère Municipale
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire

• **Collège DE ROMILLY**

Brigitte LEMARCHAND Adjointe au Maire
--

• **Collège DESCARTES**

Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
Amina KHALI Adjointe au Maire

• **Lycée Jean MOULIN**

Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Emily-Johana PANTIC Conseillère Municipale

• **Lycée Aristide BRIAND**

Patricia BOUR Adjointe au Maire
Michel COLLIGNON Conseiller Municipal

• **Lycée W.A. MOZART**

Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein des divers organismes extérieurs,

Considérant les statuts de ces organismes,

DELIBERE

Article 1 :

Désigne les représentants du Conseil municipal suivants :

Dresse le procès-verbal suivant :

POUR : 35 voix Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Maison de retraite Gaston Monmousseau

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jacky VILTART pour assurer la présidence.

Deux élus supplémentaires doivent être désignés pour représenter la Ville du Blanc Mesnil

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
--

Emile RUBIO Conseiller Municipal

Institut Médico Educatif (IME) Jean Marc Itard

Il vous est proposé de désigner Monsieur Jacky VILTART pour assurer la présidence.

Deux élus supplémentaires doivent être désignés pour représenter la Ville du Blanc Mesnil

Sylvie VIOLET Adjointe au Maire

Pierre André THEVENOT Conseiller Municipal

Hôpital Roger Ballanger

Jacky VILART Adjoint au Maire

SequanoAménagement

Assemblée spéciale et assemblées générales

Thierry MEIGNEN Maire

Association Régie des quartiers Nord du Blanc Mesnil

Amina KHALI Adjointe au Maire

Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
--

Karim BOUMEDJANE Adjoint au Maire

Comité de jumelage

Grigor MOIS Conseiller Municipal
Raffaele SAIA Conseiller Municipal
Karen KINGSTAN Conseiller Municipal
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Bo HAN Conseiller Municipal
Alexandra BERTRAND Conseillère Municipale

Association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi « Le PLIE du Blanc-Mesnil »

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Jean-Marie MUSQUET Adjoint au Maire
Sylvie VIOLET Adjointe au Maire
Michel COLLIGNON Conseiller Municipal
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal

Association Mission Intercommunale Bobigny – Drancy - Le Blanc-Mesnil – Réunies pour l'emploi (MIRE)

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
Daniel SAVARIN Conseiller Municipal

Association Alliance Ville Emploi

Bénédicte LEFEVRE Adjointe au Maire
--

Comité départemental de la Prévention routière de la Seine-Saint-Denis

Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire

Correspondant défense

Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire

Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Daniel SAVARIN Conseiller Municipal
--

Conseil Discipline Centre Interdépartemental de Gestion

Christine CERRIGONE Adjointe au Maire
--

Agence France Locale

TITULAIRE	SUPPLEANT
Emile RUBIO Conseiller Municipal	Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal

Comité éthique Video Protection

Dresse le procès-verbal suivant :

Candidatures :

- Liste présentée par la majorité municipale :

Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal

- Liste présentée par le groupe Le Blanc-Mesnil à venir

Franck LANCLUME Conseiller Municipal
Sandrine HEDEL Conseillère Municipale
Santiago SERRANO Conseiller Municipal
Katia GOMEZ Conseillère Municipale

Nombre de voix obtenues

- Liste 1 : 35 voix
- Liste 2 : 10 voix

Nombre de sièges obtenus après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

- Liste 1 : 3
- Liste 2 : 1

Désigne les conseillers suivants pour siéger au sein du Comité éthique Vidéo Protection :

Gabriel GALIOTTO Adjoint au Maire
Jean-Philippe RANQUET Adjoint au Maire
Antonio DI CIACCO Conseiller Municipal
Franck LANCLUME Conseiller Municipal

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-09-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DETERMINATION DES MONTANTS DES INDEMNITES D'ELUS.

LE CONSEIL,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 et les articles R 2123-23 et R 2151-2,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 16 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux 16 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune compte 56 783 habitants,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 50 000 à 99 000 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 110 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que pour une commune de 50 000 à 99 000 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que dans ces mêmes communes, les conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions, au titre de cette délégation, toujours dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints réellement en exercice,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale

Elle est calculée par l'addition de l'indemnité maximale du maire à 110% et des indemnités maximales des 16 adjoints au maire à 44%. Elle représente le taux cumulé de 814% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. Le montant mensuel de l'enveloppe indemnitaire globale est de 31 659,78 brut.

L'enveloppe indemnitaire globale est répartie entre le maire, les adjoints au maire et, le cas échéant, les conseillers municipaux délégués.

Article 2 : Détermination des taux

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Fonction	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (ou Taux de répartition)
1 ^{er} adjoint	53,2884 %
2 ^{ème} adjoint	29,6961 %
3 ^{ème} adjoint	29,6961 %
4 ^{ème} adjoint	29,6961 %
5 ^{ème} adjoint	29,6961 %
6 ^{ème} adjoint	29,6961 %
7 ^{ème} adjoint	29,6961 %
8 ^{ème} adjoint	29,6961 %
9 ^{ème} adjoint	29,6961 %
10 ^{ème} adjoint	29,6961 %
11 ^{ème} adjoint	29,6961 %
12 ^{ème} adjoint	29,6961 %
13 ^{ème} adjoint	29,6961 %
14 ^{ème} adjoint	29,6961 %
15 ^{ème} adjoint	29,6961 %
16 ^{ème} adjoint	29,6961 %
1 ^{er} conseiller municipal délégué	10,7857 %
2 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %
3 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %
4 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %
Totaux	541,87 %

Article 3 : Revalorisation

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Article 4 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 65, nature 6531.

Article final : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée.

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : DETERMINATION DES MAJORATIONS DES INDEMNITES D'ELUS.

LE CONSEIL,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 et les articles R 2123-23 et R 2151-2,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 16 adjoints,

Vu la délibération n°2020-06- du 11 juin 2020 portant détermination des montants des indemnités d'élus,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux 16 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune est chef-lieu de canton,

Considérant que la commune a été également attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents,

Considérant que la majoration, pour commune chef-lieu de canton, est de 15% de l'indemnité calculée dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que la majoration, pour commune attributaire de la de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, permet de verser au Maire et aux adjoints une indemnité dans la limite de l'indemnité maximale prévue pour les élus de l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population de la commune. Il ressort, de ce qui précède, que la limite est celle de la strate de 100 000 à 200 000 habitants,

Considérant qu'après avoir voté le montant des indemnités de fonction dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, le conseil municipal se prononce sur l'application des majorations,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} : Majoration au titre de commune chef-lieu de canton

Les montants des majorations pour les fonctions du maire et des adjoints sont fixés à 15%

Article 4 : Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 65, nature 6531.

Article final : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

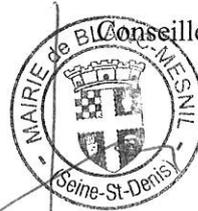
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

POUR : 35 Majorité Municipale

ABSTENTION : 10 Groupe Le Blanc-Mesnil à venir

La délibération est adoptée

Thierry MEIGNEN,
Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le 16 JUIN 2020
et de la transmission en préfecture le 16 JUIN 2020

Article 2 : Majoration au titre de commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Fonction	% de majoration au titre de chef-lieu de canton	Majoration en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
Maire	2,43 %	2,67 %
1 ^{er} adjoint	15%	7,99 %
2 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
3 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
4 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
5 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
6 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
7 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
8 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
9 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
10 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
11 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
12 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
13 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
14 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
15 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
16 ^{ème} adjoint	15%	4,45 %
1 ^{er} conseiller municipal délégué	15%	1,62 %
2 ^{ème} conseiller municipal délégué	15%	1,62 %
3 ^{ème} conseiller municipal délégué	15%	1,62 %
4 ^{ème} conseiller municipal délégué	15%	1,62 %

Les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont calculées sur la base des indemnités maximales fixées aux articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales, soit pour le Maire et les adjoints respectivement à hauteur de 145% et 66 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, à l'exception de l'indemnité versée au 1^{er} adjoint au maire.

Article 3 : Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération et ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

Il est à noter que les indemnités ainsi calculées sont identiques à ceux prévues à la délibération 2018-09-70 du 27 septembre 2018.

Fonction	% de l'indice brut terminal	Majoration chef-lieu de canton	Majoration DSUCS	Montant en % de l'indice brut terminal octroyé
Maire	110%	2,67 %	0 %	112,67%
1 ^{er} adjoint	53,2884 %	7,99 %	79,93 %	87,92 %
2 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
3 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
4 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
5 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
6 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
7 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
8 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
9 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
10 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
11 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
12 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
13 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
14 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
15 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
16 ^{ème} adjoint	29,6961 %	4,45 %	44,54 %	48,99 %
1 ^{er} conseiller municipal délégué	10,7857 %	1,62 %	16,17 %	17,79 %
2 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %	1,62 %	16,17 %	17,79 %
3 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %	1,62 %	16,17 %	17,79 %
4 ^{ème} conseiller municipal délégué	10,7857 %	1,62 %	16,17 %	17,79 %

Accusé de réception en préfecture
093-219300076-20200616-del2020-06-11-DE
Date de télétransmission : 16/06/2020
Date de réception préfecture : 16/06/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 45

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le onze du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt, s'est réuni au gymnase Auguste Delaune, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, M. RANQUET, Mme HAMA, M. GALIOTTO, Mme LEMARCHAND, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, M. BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, M. LANCLUME, M. GAY, Mme KHATIM, M. TALL, Mme GOMEZ, Mme HEDEL

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme PANTIC ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS A L'EPHAD
GASTON MONMOUSSEAU.**

Le Conseil

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris en application de l'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Article 1^{er} :

APPROUVE la convention de mise à disposition de 2 agents communaux à l'Ehpad Gaston Monmousseau

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montreuil, domicilié 7 rue Catherine Puig, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Thierry MEIGNEN,
Maire,

Conseiller Régional d'Ile-de-France



Certifiée exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la Mairie, le **16 JUIN 2020**
et de la transmission en préfecture le **16 JUIN 2020**